Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 056-215600560-20260402-20260204006-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE D'EVRIGUET SEANCE du 2 AVRIL 2026

Nombre de membres du Conseil Municipal : 11

En exercice : 11
Présents : 10
Votants : 11

L'an deux mille vingt-six, le 2 avril 2026 à 19 heures, le conseil municipal de la commune de Evriguet régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Mme COUTANT Sophie, Maire.

Etaient présents : Mme COUTANT Sophie, Mme COINTET Vanessa, M. GUILLEMOT Jean-Claude, Mme EON Christine, M. FLAGEUL Olivier, Mme CESMAT Laurence, M. ADAM Michel, Mme LACOMBE Delphine, M. DENOUAL Mickaël, Mme GUIL Aurélie.
Étaient absents : M. PICARD Dominique

Date de convocation :
27 mars 2026

Secrétaire de séance : Mme LACOMBE Delphine

6/ DESIGNATION DU REPRESENTANT COMMUNAL AUPRES DU CNAS

CONSIDERANT qu'il appartient au conseil municipal de nommer des représentants auprès de certains organismes.

Vu que la commune adhère au CNAS (Comité National d'Action Sociale pour le personnel des collectivités territoriales) et qu'il y a lieu de nommer un représentant communal.

Le Conseil Municipal après examen et délibération décide à l'unanimité de nommer :

- Mme COINTET Vanessa représentante communale auprès du CNAS.

Pour copie conforme.
Fait et délibéré à Evriguet
Le 2 avril 2026
Le Maire,

MAIRIE D'EVRIGUET (Morbihan)